



Mairie de Blaye

DECISION N° D/2018/190

Demande de subvention auprès de la DRAC - Restauration casernement dans le cadre de l'installation de sanitaires publics

Le Maire de BLAYE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 alinéa 26,

Vu la délibération du conseil municipal de Blaye en date du 15 avril 2014 accordant délégation de pouvoir au maire pour agir en son nom dans les domaines précisés à l'article L2122-22 du code précité,

Vu la délibération du conseil municipal de Blaye en date du 03 novembre 2015, portant modification de la délibération du 15 avril 2014,

Considérant que la collectivité peut obtenir une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la restauration du casernement dans le cadre de l'installation de sanitaires publics,

DECIDE

Article 1^{er} : De solliciter une subvention à hauteur de 40 % auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la réalisation de la restauration du casernement dans le cadre de l'installation de sanitaires publics. Le montant total estimé des travaux et des études s'élève à 187 186,00 € HT dont 94 760,00 € HT sont subventionnables. Le montant de l'aide pouvant être alloué est de 37 904,00 €.

Article 2 : De déposer le dossier de demande de subvention correspondant et de signer tous les documents y afférent.

Article 3 : D'encaisser la recette au compte 1321 du budget principal.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 : Monsieur le Maire de la ville de BLAYE est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de BLAYE
- Aux intéressés

et portée à l'ordre de jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à BLAYE, le 15/10/2018.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 17/10/18
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-
20180101-56369-AU-1-1

Par délégation du Maire,
Le 1er Adjointe,

Monsieur Francis RIMARK